# Politique sur la conduite éthique de la recherche avec des animaux de Mitacs

### Énoncé de principe sur la conduite éthique de la recherche avec des animaux de Mitacs

Mitacs souhaite promouvoir et financer de la recherche qui est réalisée selon les normes éthiques les plus rigoureuses. Mitacs a par conséquent adopté les normes fixées par le Conseil canadien de protection des animaux. Comme condition de financement, Mitacs exige que ses chercheuses et chercheurs et universités participantes adhèrent aux principes d’éthique et aux dispositions de la présente politique.

### Processus d’évaluation

* Chaque proposition de recherche et de stage présentée à Mitacs doit inclure une divulgation indiquant si la recherche proposée comporte des sujets animaux ou non. Mitacs ne considérera aucune proposition qui n’inclut pas cette divulgation.
* Les propositions de recherche et de stage comportant des sujets animaux doivent être évaluées par le comité de protection des animaux de l’université participante.
* Une approbation valide de ce comité est requise pour la durée du projet de recherche. Les projets qui n’ont pas obtenu l’approbation en vertu des politiques de l’université participante pourraient se voir refuser leur financement. Mitacs se réserve le droit de demander une copie du rapport pour s’assurer de la mise en conformité.
* Si le comité de protection des animaux de l’université participante rejette le projet proposé ou met fin à un projet avec des sujets animaux, le projet ne sera pas financé par Mitacs ou cessera de l’être. Dans de tels cas, la décision de Mitacs sera communiquée aux participants partenaires postsecondaires et aux organisations partenaires du projet.

